

## Syndicat Libre de la Fonction Publique Secrétariat National

Zaventem, 4 décembre 2015.

## Communiqué syndical

## Groupe de travail «agents de police»

La deuxième réunion du GT "Agents de police" a eu lieu le jeudi 3 décembre 2015.

L'autorité a réitéré les éléments statutaires sur lesquels un accord est intervenu à l'occasion de la précédente réunion, en ce qui concerne le volet « promotion sociale » :

- 1. Le développement d'un trajet de pré-coaching en collaboration avec l'unité
- 2. L'organisation d'une formation visant à mieux préparer les membres du personnel aux épreuves
- 3. Mettre le T-score aux épreuves de cadre au même niveau que le score aux épreuves des autres cadres
- 4. La suppression du jury
- 5. La professionnalisation de l'avis du chef de corps
- 6. L'élimination d'un concours
- 7. L'octroi d'un brevet à durée indéterminée à chaque participant ayant réussi les épreuves, lui permettant de postuler pour la formation de base pour inspecteur de police

En ce qui concerne surtout le dernier point (7), il y a eu beaucoup de débat puisque nous voulions surtout éviter que les membres du personnel ne puissent pas faire valoir et valoriser leur brevet.

Au final, l'autorité souhaite que tout qui obtient le brevet s'engage ensuite dans la formation de cadre de base. Le nombre d'agents de police qui pourront suivre une formation annuellement sera inclus dans le contingent de recrutement calculé chaque année pour la formation INP.

Les frais de cette formation seront à charge du fédéral.

Les agents de police suivront une formation complète dès lors que celle-ci a été l'objet d'une refonte totale.

En ce qui concerne le volet "Armement", l'autorit considère qu'à l'avenir, tous les nouveaux agents de police doivent être armés (d'une arme à feu).

Pour les actuels agents de police de la police locale, ce sera l'autorité locale (bourgmestre ou collège de police) qui prendra la décision d'armer ou de ne pas armer. Le membre du personnel peut refuser d'être porteur d'une arme si cela relève de son choix de carrière d'origine, à savoir une fonction non-armée.

L'autorité s'engage à nous présenter des textes à la négociation pour la fin janvier 2016.

Il n'y aura dès lors plus de réunion du GT « Agents de police ».

Le SLFP Police a tenu parole et a amené – seul - le dossier "Agents de police" à la table de négociation. Les propositions concernant la promotion sociale et l'armement solutionnent une grande partie du problème. Nous attendons donc les projets de texte avec un certain enthousiasme et nous voulons mener ce dossier à bonne fin !

Vincent **Gilles**Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**Nationaal ondervoorzitter
+32485184952

